

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision ND-VAL n° 2013-07 du 12 février 2013 portant délégation de signature du directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique à un chargé d'affaires en immobilier dudit département**

NOR : TRAT1307131S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la décision n° VAL 2012-23 du 6 avril 2012 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Patrice Legris, chargé d'affaires en immobilier du département valorisation immobilière, achats et logistique, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :  
Tous actes, documents et pièces nécessaires à l'acquisition, pour un montant de soixante-douze mille cent quatre-vingt-sept euros (72 187 €), de la parcelle d'une contenance de 275 mètres carrés figurant au cadastre, section Z n° 336, sise rue Auguste-Renoir, à Gennevilliers, Hauts-de-Seine (92230).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 février 2013.

*Le directeur du département valorisation immobilière,  
achats et logistique,*

R. FEREDJ